

# PROJET d'Établissement

---

2019 -2023

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DU GRAND SÉNONAIS MUSIQUE DANSE THÉÂTRE  
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL EN PRÉFIGURATION

[ecoleintercommunale@grand-senonais.fr](mailto:ecoleintercommunale@grand-senonais.fr)

# SOMMAIRE

PRÉAMBULE .....	3
1. Le contexte .....	3
2. Méthodologie et calendrier .....	4
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION .....	5
1. Présentation de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais .....	5
a) Le territoire, le contexte socio-économique .....	5
b) Le contexte culturel .....	7
2. Les enjeux du projet d'établissement .....	7
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC .....	10
1. Introduction .....	10
2. L'état des lieux .....	10
a) La typologie des élèves de l'École Intercommunale du Grand Sénonais .....	10
b) Répartition des élèves par spécialité et discipline / La fréquentation .....	14
c) Ressources Humaines / La qualification des équipes .....	18
d) Locaux/ Parc instrumental .....	20
3. Conclusion et synthèse de l'état des lieux .....	21
CHAPITRE 3 : LES AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT .....	23
1. Introduction .....	23
2. La structuration pédagogique de l'établissement .....	24
3. La modernisation de l'offre de formation .....	28
4. Le rayonnement de l'établissement, son ouverture sur le territoire .....	30
5. La création d'un Pôle Voix .....	32
6. La création d'un Pôle Cultures Urbaines .....	33
7. Le renforcement des disciplines déjà enseignées .....	34
8. La qualification des équipes .....	36
9. Le nouvel organigramme .....	37
10. Conclusion .....	38
CHAPITRE 4 : RESSOURCES ET MOYENS / LE PLAN D'ACTION .....	39

<b>1. Ressources et moyens.....</b>	<b>39</b>
a) Ressources Humaines .....	39
b) Fonctionnement.....	39
c) Investissement .....	40
d) Formation.....	40
e) Communication.....	40
<b>2. Le plan d'action.....</b>	<b>41</b>

# PRÉAMBULE

## 1. Le contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais existe depuis janvier 2016 étant donné les dispositions nationales liées à la loi NOTRe et délimitant de nouveaux territoires géographiques, économiques et politiques. La volonté des élus et de sa présidente a été d'y intégrer l'enseignement artistique en tant que compétence.

De fait, les écoles municipales existant déjà sur les villes de Paron, de Villeneuve sur Yonne et de Sens, ont été regroupées au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération pour ne plus faire qu'un établissement d'enseignement artistique, dispensant une activité en les domaines de la danse, de la musique et du théâtre.

La volonté des élus, clairement exprimée, a été et est aujourd'hui de donner les moyens à cet établissement de se structurer, d'évoluer, à travers un projet moderne et novateur tenant compte de l'existant, de la ressource, du socle qu'elle représente, de manière également à s'inscrire pleinement dans l'action culturelle sur le territoire, d'en être un acteur prépondérant et de représenter pour l'ensemble de la population un pôle d'attractivité et de développement.

- Pour y parvenir, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a d'abord consenti à transférer l'ensemble des agents, issus des 3 communes, Sens, Paron et Villeneuve sur Yonne, au sein de la collectivité. En ce domaine, l'une des caractéristiques fortes en termes de Ressources Humaines, est la disparité statutaire des agents : CDI, CDD, titulaires de la fonction publique territoriale sont aujourd'hui en poste. D'autres agents prestataires de service ou emplois accessoires travaillent également au sein de la structure.
- Du point de vue des équipements, d'importants travaux de rénovations ont été effectués sur les sites de Sens et de Villeneuve sur Yonne : Espaces Culturels Savinien, Espace Pincemin. À Sens, les Espaces Culturels Savinien hébergent l'École Intercommunale du Grand Sénonais, partageant ainsi les locaux et l'espace de diffusion (La Scène) avec d'autres associations culturelles et étant donné une programmation artistique liée à la ville de Sens. À Villeneuve sur Yonne, l'Espace Pincemin a été entièrement rénové et sécurisé et un théâtre, à l'étage, représente un espace de diffusion à disposition de l'École Intercommunale. À Paron, le Pôle Culturel abrite une antenne de l'École Intercommunale ainsi qu'une Médiathèque à l'étage. D'autres lieux sur l'ensemble des communes peuvent également être associés à la diffusion de la programmation de l'établissement : églises, salles des fêtes, lieux privés ou associatifs, plein air...
- Un directeur d'établissement qualifié, diplômé, a été recruté de manière à piloter le projet. Il a pris ses fonctions en juillet 2018. La commande prioritaire transmise par les élus se décline en 2 phases.
  - o Dans un premier temps, la définition et la rédaction d'un projet de l'établissement nouvellement créé, s'appuyant sur le projet culturel de la Communauté d'Agglomération, sur les textes cadres tel le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique, et tenant compte du contexte.

- Par la suite, la demande de classement de l'établissement auprès de l'État en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

## 2. Méthodologie et calendrier

L'élaboration d'un projet d'établissement réclame de l'organisation et de la rigueur. L'objectif est de fixer pour les années à venir des objectifs raisonnables et ambitieux, qui permettent à l'établissement d'évoluer étant donné des directions collégialement ciblées et consenties.

Le projet d'établissement est un outil indispensable au développement fixant des axes prioritaires et permettant à tout moment lors d'évaluations ou de bilan intermédiaire d'apporter les ajustements nécessaires. Les axes prioritaires prennent appui sur un socle solide, celui constitué par le diagnostic, en particulier l'état des lieux.

La proposition du nouveau directeur de l'établissement a consisté dans un premier temps en la création d'un Comité de Pilotage présidé par la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, Maire de Sens. Élus, Directeurs Généraux des Services, Directeur du Pôle Tourisme et Culture, Directrice des Ressources Humaines, Directeur de la Communication, partenaires institutionnels (DRAC, Éducation Nationale, Conseil Départemental) ont été membres de ce comité. Lors des réunions, une présentation a d'abord été faite de l'état des lieux de l'établissement, puis des propositions quant à des évolutions possibles. De cette réflexion, de ces échanges, des arbitrages ont abouti à ordonner les priorités et définir un plan d'action sur les années futures, précisant moyens et ressources nécessaires pour mener à bien le projet.

En parallèle, une concertation orchestrée par le directeur de l'établissement a consisté à travailler activement sur le futur projet pédagogique avec les enseignants, également à associer les partenaires culturels locaux, les artistes implantés sur le territoire, les partenaires institutionnels, de manière à percevoir au mieux les enjeux, de prendre conscience des possibles en termes de développement, de proposer aux décideurs des choix rationnels et ambitieux.

Ce temps, serré et efficace, a abouti à la possible rédaction du projet de l'établissement.

Il fera l'objet d'une délibération et sera présenté en Conseil Communautaire en juin 2019 pour approbation. Sa mise en œuvre prendra effet à compter de septembre 2019.

# CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION

## 1. Présentation de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

### a) Le territoire, le contexte socio-économique

Depuis le 1er janvier 2016, la communauté d'agglomération du Grand Sénonais compte 27 communes. Le territoire qui s'étend sur 375 km<sup>2</sup> accueille 60 000 habitants, soit un gain de population de 3% par rapport à 2010. La ville de Sens, 26 000 habitants, représente le cœur de ce territoire rural situé à une centaine de kilomètres au sud-est de Paris. En Bourgogne, au nord de l'Yonne, point de rencontre entre l'Île de France, la Champagne et le Centre, l'agglomération sénonaise bénéficie d'une situation privilégiée propice à la croissance économique.

Le territoire est essentiellement rural, cependant, la population se répartit majoritairement dans les communes les plus urbaines, soit de la manière suivante :

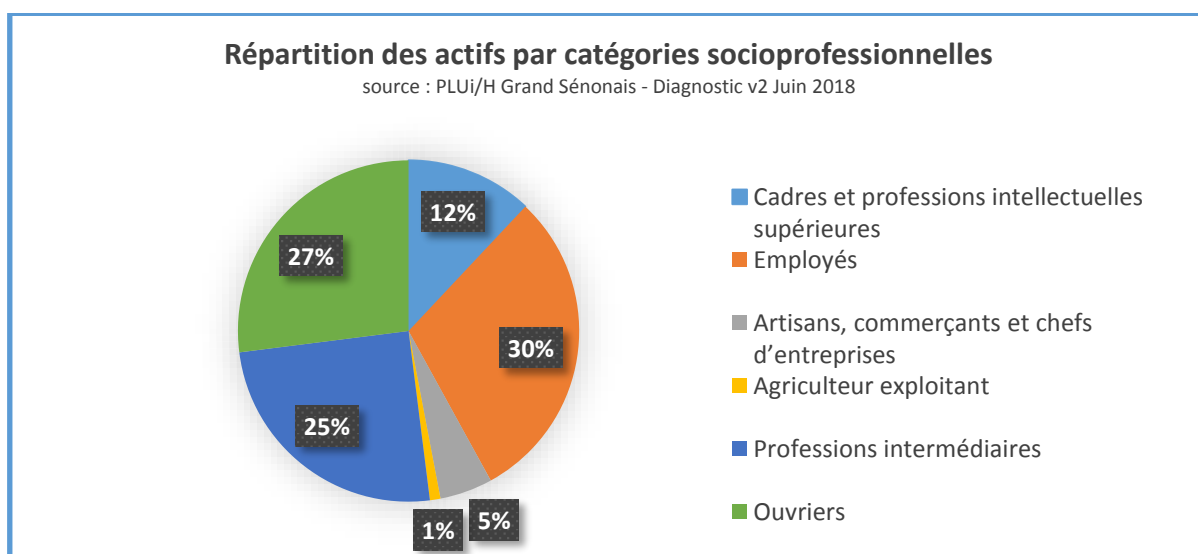
- **Pôles urbains** (Sens et Villeneuve-sur-Yonne) : **31 083 hab.** soit 53%.
- **Villes-relais** (Paron et Saint-Clément) : **7 661 hab.** soit 13%.
- **Villages-relais** (Courtois-sur-Yonne, Gron, Maillot, Malay-le-Grand, Rosoy, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Martin-du-Tertre, Soucy, Véron) : **11 617 hab.** soit 20%.
- **Villages** (Armeau, Les Bordes, Collemiers, Dixmont, Etigny, Fontaine-la-Gaillarde, Malay-le-Petit, Marsangy, Noé, Passy, Rousson, Saligny, Villiers-Louis, Voisines) : **8 206 hab.** soit 14%.



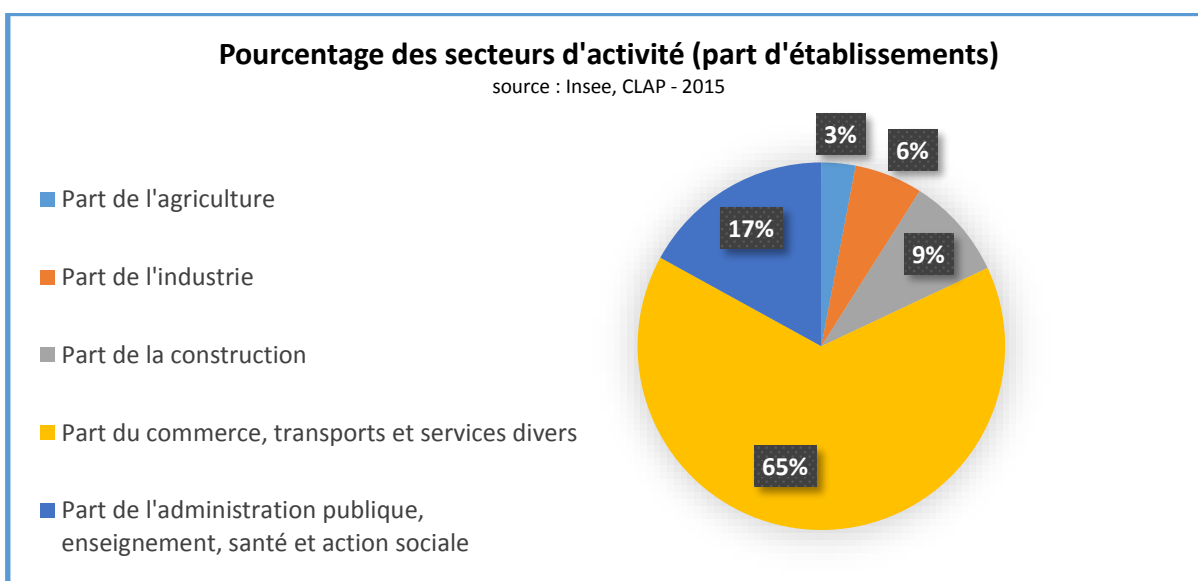
Les jeunes représentent sur le territoire une proportion importante de la population. 34% des habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ont moins de 30 ans. Cela représente pour l'École Intercommunale un vivier potentiel dont il s'agira de tenir compte dans l'avenir quant aux perspectives d'évolution. Cependant de nombreux jeunes quittent le territoire une fois leur baccalauréat obtenu, souvent attirés vers les grandes villes alentours (Dijon, Paris) pour y suivre des études supérieures.

Une partie de la population réside à l'année sur le territoire. Une part non négligeable est également due aux résidences secondaires et à l'attractivité du territoire en termes de qualité de vie.

Les actifs représentent 60% de la population et se répartissent de la façon suivante :



L'économie locale est essentiellement articulée autour du secteur tertiaire (68% commerces, transports, service divers).



## b) Le contexte culturel

Le patrimoine occupe sur le territoire une place importante. Cathédrale et Musées de Sens, sont des lieux extrêmement prisés, attirant un public nombreux et diversifié, de par leur histoire et la magnificence de leur architecture. Le territoire bénéficie d'autres hauts lieux architecturaux ponctuellement mis en lumière lors de manifestations diverses.

Le choix fait et assumé par la Communauté d'Agglomération a été de se saisir de la compétence enseignement artistique et de laisser à chaque commune le soin de décider de son propre projet culturel. Il s'agira dans l'avenir de tendre à créer et développer des liens entre les communes, afin de mettre en œuvre une action culturelle concertée et cohérente aux dimensions de l'agglomération.

C'est essentiellement la ville de Sens qui propose une programmation culturelle régulière et diversifiée : théâtre de Sens, La Scène, lieu de diffusion au cœur des Espaces Culturels Savinien. Des moments forts ponctuent l'année, s'appuyant sur une tradition (Les Fêtes de l'Âne) ou sur des festivals reconduits chaque année (MusicaSens, Les Synodales, Garçon La Note...). Par ailleurs, les autres communes de l'Agglomération proposent une activité culturelle modeste, essentiellement animée par les associations locales.

Celles-ci et l'Orchestre d'Harmonie du Grand Sénonais proposent soit de la formation dans le domaine artistique, soit un espace de diffusion à travers concerts, festivals, représentations...

Des initiatives sont prises en le domaine de l'innovation et de la modernité mais ne bénéficient pas facilement des relais culturels nécessaires. Des dispositifs sont à inventer de manière à accompagner ce type d'initiative et à leur permettre de se développer.

L'absence de lieu de diffusion, type salle de spectacle, sur le territoire ne permet pas de développer l'action culturelle et artistique au-delà d'un certain seuil.

À ce jour et aux dimensions de la Communauté d'Agglomération, aucun programme d'Éducation Artistique et Culturelle n'a été mis en œuvre, permettant de tisser un lien privilégié entre les acteurs culturels du territoire et les publics jeunes et scolaires.

## 2. Les enjeux du projet d'établissement

La nécessité de concevoir un projet de service pour les établissements d'enseignement artistique est apparu au fil du temps, étant donné des étapes de structuration, de développement répondant à des demandes, des commandes politiques de plus en plus appuyées et légitimes.

Il en est d'une visibilité, d'une conscience partagée des enjeux, d'éléments de compréhension, de langage, de communication, communs et validés.

Au cours des 30 dernières années, les missions des établissements d'enseignement artistique ont largement évolué, s'inscrivant de plus en plus, de mieux en mieux au cœur des évolutions sociétales parfois fulgurantes.

La seule et « simple » reproduction des schémas d'antan, la transmission de « Maître » à « Élève » est aujourd'hui, c'est heureux, obsolète. Les artistes-enseignants sont formés, qualifiés, dépositaires d'un savoir et capables de transmettre un savoir faire, un savoir être à des élèves différents, à tout point de



vue. De fait, les leviers dont ils disposent leur permettent de concevoir et conduire des projets, les mener à bien, de différencier des pédagogies, selon les élèves, de gérer des collectifs et de mettre en œuvre des pédagogies innovantes et complémentaires.

Le projet d'établissement, c'est le cas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, a comme intention de définir, de dessiner un cadre, rendant compte des objectifs ciblés, portant la parole des élus, fédérant les différents acteurs autour d'un projet commun, sans dénaturer ni travestir non plus le travail de chacun.

Cette mise en synergie de tous les acteurs s'inscrit pleinement dans un objectif partagé d'optimisation de la ressource, au plus proche des missions les plus fondamentales de Service Public.

Quelques enjeux, complémentaires :

- Objectifs clairs énoncés, perspectives communes. En l'occurrence pour le présent projet : élargissement des publics, action sur le territoire, croisements entre les arts, développement de la créativité et de l'innovation.
- Le projet d'établissement a comme intention de relayer auprès de chacun la volonté d'un Conservatoire faisant office de chef de file, en tant qu'acteur culturel sur le territoire, participant à son attractivité.
- Il permettra également à l'établissement d'être repéré, identifié, sur le territoire, dans le département, auprès des populations, en tant que lieu ressource de formation, de création et de diffusion.
- De par la concertation engagée, le suivi des projets, le lien établi ou renforcé avec les partenaires, il participera très activement à la mise en réseau, donnant ainsi plus de force, c'est un besoin, à l'action culturelle sur le territoire.
- Document cadre certes, mais évolutif, il contribuera à des « mises à jour », des ajustements, conformément à des évolutions probables, non prévisibles, au fil du temps, permettant de se poser, d'évaluer, de redéfinir des objectifs nouveaux ou complémentaires, de convenir de certaines dispositions nécessaires.
- Il est enfin une obligation réglementaire, pour un établissement classé ou prétendant à le devenir. À ce propos et pour information, peu d'établissements sont aujourd'hui classés dans le département : 1 Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), 2 Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) et 1 Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI). Il en est d'un enjeu stratégique que l'actuelle École Intercommunale du Grand Sénonais devienne demain un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.
  - L'arrêté du 15 décembre 2006 fixe les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse, du théâtre :  
Ainsi, tous les Conservatoires ont pour missions communes d'avoir :
    - Un projet d'établissement validé par la collectivité,
    - Un projet en cohérence avec le Schéma départemental,
    - Une organisation territoriale de l'enseignement favorisant l'égalité d'accès aux usagers et la concertation pédagogique,
    - Un fonctionnement en réseau, avec d'autres établissements d'enseignement, de création ou de diffusion,

- Une organisation de l'enseignement en cursus, une orientation suivie des études, un accompagnement du projet des élèves,
- Des missions d'éducation artistique privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire (interventions en milieu scolaire, classes à horaires aménagés, ...),
- Un plan de développement des pratiques artistiques en amateur,
- Des actions de sensibilisation des publics, une participation à la vie culturelle locale, des actions de diffusion, d'accueil d'artistes, de partenariats avec les acteurs locaux de la création et de la diffusion.

Ce texte précise également les missions spécifiques à tous les Conservatoires à Rayonnement Intercommunal :

- Dispenser l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou théâtre),
- Dispenser des disciplines en cohérence avec le développement des pratiques collectives,
- Proposer des pratiques vocales collectives,
- Proposer une formation et une culture musicale incluant des démarches de création,
- Se doter d'une équipe de direction, de personnels administratifs et techniques nécessaires à la réalisation du projet d'établissement,
- Disposer de locaux spécifiques, adaptés et équipés,
- Mettre en place des classes à horaires aménagés (facultatif).

## CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC

### 1. Introduction

Faire un diagnostic consiste à s'appuyer sur un état des lieux, photographie de l'existant, et le placer en regard avec une conformité, certes relative, mais juste, tenant compte du contexte et du cahier des charges.

En ce qui concerne l'École Intercommunale du Grand Sénonais, il est une particularité de taille : cet établissement ne ressemble aujourd'hui à aucun autre, étant conséquent d'un regroupement territorial et de celui de 3 écoles ayant adopté, dans le passé, des fonctionnements, et fait des choix différents.

Le projet souhaité par les élus, ne consiste pas à additionner les forces en présence, les faire vivre et les gérer en l'état. Il convient plutôt d'utiliser ce matériau existant, de s'en servir de socle, et d'imaginer un nouveau projet.

Au moment de l'état des lieux réalisé, l'École Intercommunale n'avait que quelques mois d'existence et le Directeur de l'Établissement n'était en poste que depuis peu.

De fait, les éléments de diagnostic dont il sera question à la suite n'auront qu'une valeur relative. Difficile en effet de comparer cet établissement à un autre.

### 2. L'état des lieux

#### a) La typologie des élèves de l'École Intercommunale du Grand Sénonais

Au regard des chiffres, il apparaît que le regroupement des 3 écoles, depuis janvier 2018, en 3 sites de la nouvelle École Intercommunale, n'a pas freiné les enthousiasmes. Le nombre de familles concernées, d'inscriptions, en atteste.

Il va de soi que le site de Sens, les Espaces Culturels Savinien, est le plus fréquenté. Cependant, les élèves évoluent déjà entre Paron et Sens, étant donné la proximité géographique des 2 communes. Le site de Villeneuve sur Yonne, situé à 12 kms de Sens, est lui essentiellement fréquenté par les habitants de la commune et alentours.

La provenance des élèves est diversifiée et toutes les communes ou presque appartenant à l'agglomération ont des habitants inscrits à l'École Intercommunale. Une proportion non négligeable d'utilisateurs provient de communes hors agglomération. Il en est d'une attractivité de l'établissement, également de la nouvelle découpe territoriale ayant tenu certaines communes de la nouvelle agglomération, mais dont les habitants ont maintenu leur inscription dans l'établissement.

La parité homme/femme est loin d'être respectée. En effet plus de 77% des utilisateurs appartiennent au sexe féminin. Il en est d'un nombre important d'élèves inscrits dans la spécialité « danse », dont le public est majoritairement féminin.

L'application du Quotient Familial, permettant d'établir une tarification différenciée selon les revenus est une disposition appliquée depuis septembre 2018. Les résultats de cette nécessaire et juste

disposition sont encourageants tant elle semble avoir convaincu des publics nouveaux, souvent plus modestes, à venir s'inscrire dans l'établissement.

La proportion actuelle est certes encore nettement majoritaire en la faveur des populations les plus aisées, mais le nombre d'usagers inscrits dans l'établissement et appartenant aux tranches les plus basses est loin d'être négligeable, eu égard à d'autres structures équivalentes, en termes de fréquentation.

La présence d'adultes dans l'établissement est relativement importante. Elle s'explique d'une part par l'engouement envers certaines propositions, pratiques collectives en particulier, également par le fait que la grille de tarification ne prévoit pas de cotisations différenciées entre les publics enfants et adultes.

➤ **Nombre d'élèves inscrits :**

**614** fiches élèves

➤ **Nombre d'inscriptions :**

**722** inscriptions (certains élèves ont plusieurs activités)

➤ **Nombre de familles concernés :**

**522** familles

➤ **Fréquentation hebdomadaire des trois sites d'enseignement :**

Site	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
Sens	34	41	312	31	19	32	469
Paron	13	64	85	31	14	52	259
Villeneuve	24	34	120	20	13	57	268
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>139</b>	<b>517</b>	<b>82</b>	<b>46</b>	<b>141</b>	<b>996</b>

➤ **Provenance des élèves :**

**Agglo/Hors Agglo :**

CAGS : 512 élèves / 83%

Commune	Nombre d'élèves
Armeau	6
Collemiers	7
Courtois-sur-Yonne	4
Dixmont	4
Etigny	10

<b>Commune</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Fontaine-la-Gaillarde	9
Gron	4
Les Bordes	6
Maillot	6
Malay-le-Petit	1
Malay-le-Grand	10
Marsangy	9
Noé	4
Paron	91
Passy	7
Rosoy	8
Rousson	2
Saint-Clément	15
Saint-Denis-les-Sens	3
Saint-Martin-du-Tertre	16
Saligny	0
Sens	200
Soucy	10
Véron	9
Villeneuve-sur-Yonne	62
Villiers-Louis	2
Voisines	7
<b>Total élèves</b>	<b>512</b>

HORS CAGS : 102 élèves / 17%

<b>Commune</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Arces Dilo	1
Bazoches sur le Betz	1
Blennes	1
Brannay	1
Bussy le Repos	1
Cerisiers	3
Cezy	1
Champigny	1
Champlay	1
Champvallon	1
<b>Commune</b>	<b>Nombre d'élèves</b>

Chaumot	2
Cheroy	1
Chigy les Valles	1
Cornant	3
Coulours	2
Courtenay	1
Cuy	2
Dicy	1
Domats	2
Egreville	1
Egriselles le Bocage	6
Evry	3
Fouchères	2
Gisy les Nobles	1
Joigny	2
Jouy	1
La Belliole	3
La Chapelle sur Oreuse	1
La Postolle	1
Lailly	1
Les Clerimois	3
Les Sièges	1
Lixy	1
Michery	2
Montacher Villegardin	1
Nailly	5
Piffonds	3
Pont sur Yonne	2
Precy sur Vrin	1
Saint Julien du Sault	3
Saint Martin d'Ordon	1
Saint Maurice aux Riches Hommes	1
Saint Valérien	7
Serbonnes	2
Sergines	2
Subligny	1
Thorigny sur Yonne	3
Vallery	1
Vareilles	1

Vaudeurs	2
Vernoy	1
<b>Commune</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Villebougis	1
Villecien	1
Villeneuve la Dondagre	1
Villeneuve la Guyard	1
Villeroy	3
Villevallier	1
Vulaines	1
<b>Total</b>	<b>102</b>

➤ **Typologie des publics**

➤ **Répartition Hommes/femmes**

<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
140	474
<b>22.80%</b>	<b>77.20%</b>

➤ **Quotient familial :**

522 familles facturées

<b>Tranche A</b>	<b>Tranche B</b>	<b>Tranche C</b>	<b>Tranche D</b>	<b>Hors Agglo</b>
33	17	183	194	94
<b>6,30%</b>	<b>3,20%</b>	<b>35,10%</b>	<b>37,30%</b>	<b>18,10%</b>

➤ **Répartition Enfants/Adolescents/Adultes :**

<b>Enfants-Adolescents</b>	<b>Adultes</b>	<b>Total</b>
479 (dont 69 adolescents)	135	614
<b>78%</b>	<b>22%</b>	<b>100%</b>

b) **Répartition des élèves par spécialité et discipline / La fréquentation**

Musique, Danse et Théâtre sont 3 spécialités présentes et enseignées au sein de l'École Intercommunale du Grand Sénonais.

En ce qui concerne le théâtre, un nombre réduit d'heures hebdomadaires lui sont consacrées, à ce jour. De fait, le nombre d'élèves inscrits est également limité. Cependant le dynamisme de l'enseignante, sa volonté de motiver ses élèves et les inscrire au cœur des projets pluridisciplinaires déjà proposés, sont de circonstance et d'excellent augure pour le devenir de l'activité et la place qu'elle occupera dans le futur.

Musique et Danse sont représentées de manière très équitable, en termes de nombre d'élèves inscrits. Il en est d'une particularité qui résulte de l'antériorité de l'établissement, des points d'étapes qui se sont succédés, au fil du temps.

L'activité danse, représentée par le classique, le jazz, le contemporain en priorité, est également enrichie d'autres disciplines, à savoir le flamenco et la danse rythmique. Cette dernière proposition a été validée lors du recrutement d'une enseignante en danse classique, disposant d'une compétence complémentaire en le domaine de la danse rythmique. Cette option, particulière à l'établissement, offre une possibilité à de nombreux élèves, qui le souhaitent, de s'aguerrir en le domaine du rythme, de sa perception, de son ressenti, dont on connaît l'importance dans le domaine de la danse. Quant au flamenco, il en est d'une opportunité saisie par le passé, offrant aux élèves une discipline complémentaire ou principale, maillant originalité et ouverture.

A propos des disciplines plus conventionnelles, jazz, contemporain, classique, il en est aujourd'hui d'un fonctionnement différent selon les sites d'apprentissage. Un travail est engagé visant à associer l'équipe pédagogique autour d'une réflexion commune, et ayant comme intention, dès septembre 2019, d'aboutir à une proposition pédagogique cohérente et harmonisée. Des liens ont déjà été créés avec l'association « Les Synodales » sur la ville de Sens, une rencontre a eu lieu avec Vincent Chailley, 1<sup>er</sup> danseur aux ballets de l'Opéra de Paris, augurant dans le futur d'un travail partenarial.

Par ailleurs les enseignantes en danse se sont déjà engagées, pour certaines, dans un projet artistique très innovant de Création Partagée, avec leurs élèves, depuis septembre 2018, encadré par Jean-Pierre SEYVOS, compositeur et Chloé LATOUR, comédienne. D'autre part, une enseignante en danse intervient depuis plusieurs années dans un collège sur l'agglomération répondant ainsi à une demande exprimée.

La spécialité Musique, fruit de l'unification de l'établissement étant donné l'absorption par la Communauté d'Agglomération des 3 écoles précédentes, est également « forte » de certaines caractéristiques :

- Un manque de diversité instrumentale.
- Une richesse d'effectifs et de propositions en le domaine des cordes.
- Un nombre contenu d'élèves pianistes et peu d'élèves guitaristes.
- Une véritable « pénurie » en le domaine des cuivres.
- Un nombre important d'élèves inscrits en pratique collective, étant donnée une offre très généreuse en ce domaine mais pas forcément complémentaire.
- Une faible représentation en le domaine de la voix, du chant choral, des propositions réduites et concentrées sur un seul site.
- Une ressource identifiée en le domaine de la musique ancienne, classe de clavecin, violon baroque et viole de gambe.
- Une présence marquée des Musiques Actuelles, du jazz et des musiques improvisées, et de nombreux moments programmés pendant l'année permettent aux élèves de se produire.
- L'activité Formation Musicale dispensée sur 2 des 3 sites, sans cohérence particulière.

L'un des objectifs consistera, dans les prochaines années, à renforcer certains effectifs et créer, peut-être, de nouvelles classes. Mais, à ce jour, la force du nouvel établissement semble bien résider dans l'énergie positive déployée par les enseignants, à travers leurs enseignements, motivés et bien décidés, forcés à se fédérer autour de projets artistiques communs et ambitieux. C'est essentiellement à travers



les ateliers et ensembles de pratique collective que cette cohésion se ressent, sorte de noyau irradiant, qu'il s'agira dans le futur de nourrir étant donné des dispositifs et des projets adaptés.

➤ Répartition des élèves par spécialité :

Total 722 inscrits

Eveil Musique-Danse	Danse	Musique	Eveil-Initiation Théâtre (8-14 ans)	Théâtre
72	307	307	29	7
9,96%	42,52%	42,52%	4%	1%

➤ Disciplines enseignées et répartition des élèves par discipline :

○ Danse 379 élèves

	Nb élèves
Eveil musique danse	66
Eveil danse classique (V/Y)	6
Danse rythmique	97
Danse moderne	62
Danse contemporaine	32
Danse classique	107
Flamenco	9
<b>Total</b>	<b>379</b>

➤ Théâtre 36 élèves

Eveil	11
Initiation	18
Cycle 1	7
<b>Total</b>	<b>36</b>

➤ Musique 307 élèves

Cours instrumentaux	Pratique collective	Formation musicale
253	196	249

➤ Répartition des élèves par disciplines instrumentales et chorégraphique

➤ Cours individuels 250 élèves

Discipline	Nb élèves	Initiation	Cycle 1	Cycle 2	Hors cursus
Alto	11		2	9	
Basse	6		6		
Batterie	16		13	2	1
Chant classique	4		3	1	

Chant musiques actuelles	4		4		
Clarinette	10		6	3	1
Clavecin	6		6		
Contrebasse	6		3	1	2
Flûte	20		13	5	2
Guitare	16		15	1	
Piano	66	12	37	3	14
Piano Jazz	3				3
Saxophone	16		12		4
<b>Discipline</b>	<b>Nb élèves</b>	<b>Initiation</b>	<b>Cycle 1</b>	<b>Cycle 2</b>	<b>Hors cursus</b>
Trombone	3		2	1	
Trompette	4		4		
Violon	42	1	32	8	1
Violoncelle	17		6	5	6
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>1</b>	<b>208</b>	<b>41</b>	

➤ **Pratiques collectives 196 élèves**

PRATIQUES COLLECTIVES						
	Total	Initiation	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Hors cursus
Atelier jazz	34		23	3		8
Musique de chambre	4			4		
Musiques actuelles	29		24	4		1
Atelier rythme	7	7				
Big Band	8			5		3
Chorale classique	12		1	1		10
Chorale enfant	6	5	1			
Chorale MA	14		1			13
Compo/arrangement	2		2			
Ensemble Cello	8		4	1	1	2
Musique ancienne	4		1		1	2
Ensemble contrebasse	3		3			
Ensemble flûtes	4		2	2		
Improvisation	5		4			1
Orchestre cordes	21		21			
Orchestre 2 <sup>ème</sup> cycle	21			20		1
Orchestre vents	8		8			
Orchestre trad	6		4	1		1
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>12</b>	<b>99</b>	<b>41</b>	<b>2</b>	<b>42</b>

➤ **Formation musicale 257 élèves**

		Cycle 1	Cycle 2	Hors cursus
Initiation	8			
1C1	75	75		

1C2	43	43		
1C3	49	49		
1C4	27	27		
2C1	16		16	
2C2	7		7	
2C3-4	4		4	
FM Adultes	15			15
Jazz/MA	13	13		
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>207</b>	<b>27</b>	<b>15</b>

o **Danse 379 élèves**

<b>DANSE</b>				
	<b>Nb élèves</b>	<b>Cycle 1</b>	<b>Cycle 2</b>	<b>Hors cursus</b>
Eveil musique danse (Paron)	23			23
Eveil musique danse (Sens)	43			43
Eveil danse classique (V/Y)	6			6
Danse rythmique	97			97
Danse moderne	62			62
Danse contemporaine	32			32
Danse classique	107	15	5	87
Flamenco	9			9
<b>Total</b>	<b>379</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>359</b>

c) **Ressources Humaines / La qualification des équipes**

32 enseignants sont aujourd'hui en poste au sein de l'École Intercommunale du Grand Sénonais, pour 14,5 Équivalent Temps Plein. Il en est d'une réalité, liée étroitement aux caractéristiques du territoire, à l'historique de l'établissement et dont les conséquences font que peu d'enseignants sont aujourd'hui investis dans l'établissement sur des temps complets d'enseignements. Nombreux sont encore ceux à ce jour venant dans le Grand Sénonais compléter une activité principale menée de par ailleurs. Cela se ressent, forcément, quant à l'engagement de certains agents, leur disponibilité et leur faculté à s'intégrer pleinement dans le projet de l'établissement. Malgré cela, un constat s'impose, il en est de la grande conscience professionnelle des enseignants constituant l'équipe pédagogique et de l'intérêt manifeste dont ils témoignent à l'égard du nouveau projet. La présence de nombreux d'entre eux, en particulier lors des concertations pédagogiques préparant le futur projet en atteste. Il en est également d'une participation enthousiaste dans les projets artistiques mis en œuvre et dans un cadre de formation proposée.

Nombreux sont les enseignants ayant rejoint l'établissement, à avoir été pendant de longues années salariés de droit privé au sein d'une association « Yonne Arts Vivants », pourvoyant dans le département les enseignants auprès de collectivités, étant donné les besoins. Ce dispositif, particulier, n'a pas réellement participé à inciter les enseignants à se former davantage, se qualifier ou être candidats aux concours proposés, dans la filière culturelle, par la Fonction Publique Territoriale.

Force est d'observer, de fait, un déficit de qualification au sein de l'équipe pédagogique, quel que soit la valeur artistique et pédagogique de chacun, par ailleurs. Il en va aussi de conséquences particulières quant aux statuts des enseignants, dont peu sont à ce jour fonctionnaires. Depuis 2018 et

l'organisation par les Centres de Gestion des concours d'Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique, puis en 2019 de Professeurs d'Enseignement Artistique, la situation évolue nettement et favorablement. 3 enseignants sont stagiaires depuis janvier 2019, étant donné leur réussite au concours, et d'autres sont candidats au concours de PEA, permettant d'envisager positivement l'avenir et la nomination de certains agents sur des postes cadres dont l'établissement a un besoin manifeste.

L'équipe administrative est constituée de 5 agents :

- 1 directeur, à temps complet.
- 1 agent chargé de mission, à temps complet.
- 2 secrétaires, à temps complet.
- 1 secrétaire, à temps non complet (80%)

La charge de travail administrative est conséquente. Il faut en effet gérer la problématique particulière d'un lieu unique réparti sur 3 sites, étant donné des agents confrontés, pour certains, à une situation nouvelle et à une inexpérience, en certains domaines. A cet effet, un logiciel spécialisé, iMuse, a été acquis par la collectivité en Juin 2018 et permet un travail à la fois concentré et efficace. Des ajustements et améliorations sont néanmoins nécessaires et le seront encore pendant quelques temps, très certainement.

La répartition de certaines tâches, facturation, budget, Ressources Humaines, communication... a été faite, donnant à chaque secrétaire, en plus du travail qu'elles ont à faire en commun et qui les relie, des responsabilités spécifiques en certains domaines.

Un agent complémentaire, également artiste et pédagogue, s'est vu confier depuis septembre 2018 des missions spécifiques, dont elle s'acquitte, en lien étroit avec la direction. Ses missions concernent l'Éducation Artistique et Culturelle, son développement, et l'accueil d'artistes extérieurs à l'établissement lors de stages, masterclass et résidences.

- Nombre d'enseignants : 32
  - Musique : 26 soit 81,25%
  - Danse : 4 soit 12,5%
  - Théâtre : 2 soit 6,25%
  
- Nombre d'heures d'enseignements hebdomadaires : 291,5
  - Musique : 236 soit 81%
  - Danse : 46,5 soit 16%
  - Théâtre : 9 soit 3%
  
- Nombre d'enseignants à temps complet : 4
  
- Nombre d'ETP (équipe pédagogique) : 14,5
  
- Nombre d'agents administratifs : 5
  
- Nombre d'ETP (équipe administrative) : 4,5

- **Qualification de l'équipe pédagogique**

- Nombre d'enseignants diplômés ou en cours de formation (DE/DUMI) : 16 + 1 dispense DE (danse)
- Nombre d'enseignants certifiés : 0 (6 candidats au concours PEA 2019)

- **Statut de l'équipe pédagogique**

- Agents titulaires : 13
- Agents en CDI : 7
- Agents en CDD : 8
- Prestataires : 2
- Activité accessoire : 2

d) **Locaux/ Parc instrumental**

Les locaux mis à disposition par les communes de Sens, Paron et Villeneuve sur Yonne, permettent aux élèves et enseignants de travailler dans des conditions adaptées.

La rénovation d'un équipement devenu « Les Espaces Culturels Savinien » à Sens, lieu partagé avec des associations culturelles, artistes hébergés et espace de diffusion, a permis des conditions nettement améliorées et sécurisées. Cet équipement abrite également le bureau du directeur de l'établissement. Les nombreuses ressources dont l'équipement dispose permettent une fluide circulation de chacun, des espaces de travail de différentes tailles, adaptés aux activités proposées, génèrent et facilitent des rencontres, des croisements entre l'ensemble des acteurs, propices à l'éclosion de projets communs, dans l'avenir.

Il en est également de l'Espace Pincemin, à Villeneuve sur Yonne, entièrement rénové, disposant de studios et salles de travail adaptés, ainsi qu'à l'étage d'un théâtre « à l'Italienne » pouvant accueillir artistes, élèves et enseignants de l'École Intercommunale. Un studio de danse, situé à proximité, permet également la pratique de cet art, dans de bonnes conditions.

Le Pôle Culturel de Paron accueille également les élèves de l'École Intercommunale, dans des conditions très correctes. Un studio de danse remplissant pleinement les normes, en termes de superficie et de plancher en particulier, permet à tous d'y travailler dans d'excellentes conditions.

D'autres lieux, salles des fêtes, églises, servent également à la diffusion de concerts, spectacles, réunissant les élèves de l'École Intercommunale. Le Théâtre Municipal de Sens offre à la population une programmation de qualité associant Musique, Danse et Théâtre. L'École Intercommunale l'utilise assez fréquemment pendant l'année, merveilleux écrin « théâtre à l'Italienne », permettant des productions ambitieuses pour élèves et artistes enseignants, dans d'excellentes conditions. Un piano à queue de grande qualité s'y trouve à demeure, facilite et valorise les différentes prestations qui s'y déroulent.

L'École Intercommunale bénéficie également à Sens, au cœur des Espaces Culturels Savinien, de l'utilisation fréquente pendant l'année, pour des cours, des répétitions, des concerts, l'organisation de masterclass, de « La Scène », lieu de diffusion pleinement identifié sur le territoire et garant d'une programmation riche et diversifiée pendant l'année.

L'établissement dispose d'un parc instrumental relativement conséquent, permettant l'utilisation d'instruments complémentaires pour les orchestres et les ensembles instrumentaux.

Aucun dispositif de location d'instruments n'est à ce jour proposé aux élèves de l'établissement. Ponctuellement, certains instruments peuvent être cependant prêtés.

Un piano à queue, équipant une salle réservée à la production de petits ensembles, musique de chambre, a été acquis sur le budget d'investissement 2018. Une expertise a été faite par Monsieur Stephen PAULELLO, célèbre facteur de piano, accordeur et technicien, établi à quelques kilomètres à peine de la ville de Sens, permettant de projeter, à travers un programme de rénovation, de futurs travaux et remplacements concernant le parc de pianos, vieillissants pour certains, dont l'établissement dispose. Une partie de ce travail a déjà été engagé depuis le début de l'année 2019.

➤ **Nombre de sites : 3**

- Sens
- Paron
- Villeneuve-sur-Yonne

➤ **Nombre de salles**

- Sens : 12 + Théâtre municipal de Sens
- Paron : 5
- Villeneuve-sur-Yonne : 6

➤ **Lieux de diffusion :**

- Théâtre Municipal de Sens
- La Scène / Sens site des Espaces Culturels Savinien
- Théâtre de Villeneuve-sur-Yonne

➤ **Nombre de studios de danse : 3 (un sur chaque site d'enseignement)**

### 3. Conclusion et synthèse de l'état des lieux

L'état des lieux, réalisé ci-dessus, fait apparaître, c'est son rôle, les forces et les faiblesses de l'établissement, ses atouts et ses manques.

Parmi les forces, il en est d'un projet ambitieux de développement souhaité et piloté par les élus, par la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, en particulier. S'être saisi de la sorte de l'enseignement artistique tel qu'il était représenté sur le territoire et en avoir fait une priorité, représente un acte fort, significatif de cette volonté partagée et porteuse d'élan et d'enthousiasme.

La richesse et la diversité des enseignements est également un atout, permettant et facilitant les rencontres, l'ouverture, les croisements et donnant une grande force au projet.

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants très motivés, pour la plupart, enthousiastes quant au nouveau projet, compétents et bienveillants. Ils perçoivent les enjeux et participent activement à la vie de l'établissement.

L'équipe administrative, même si d'abord quelque peu inexpérimentée face à un tel projet montre des qualités, une réactivité, un intérêt et une belle solidarité, permettant d'envisager l'avenir avec confiance.

Le parti pris d'une construction collégiale, associant l'ensemble des acteurs, faisant référence et privilégiant l'intelligence collective, semble garante d'une compréhension et d'une contribution pleinement adaptée à la nature du projet.

La nature des équipements mis à disposition, leur rénovation et l'investissement consenti par les élus, est également un gage de réussite pour le projet en cours.

En ce qui concerne les faiblesses, il en est une quant au manque de structuration des apprentissages, à l'apport certes conséquent de ressources du fait du regroupement, mais au désordre occasionné et à la difficulté de rendre tout cela cohérent, homogène, harmonisé.

Même si Musique, Danse et Théâtre cohabitent au sein de l'établissement, beaucoup reste à faire pour créer du lien, des passerelles entre les pratiques, les arts. Il en est là d'un enjeu majeur.

Les propositions pédagogiques faites aux élèves sont assez académiques, conventionnelles. Peu de pédagogies innovantes sont utilisées, peu de projets mettant en exergue la créativité de l'élève, son inventivité, sont mis en œuvre et réalisés.

L'image de l'établissement, sur le territoire, n'est pas, loin s'en faut, à la hauteur de l'action initiée et réalisée. Il en est d'une communication encore discrète, même si nettement améliorée ces derniers temps, et l'absence d'actions significatives menées sur le territoire, particulièrement dans le milieu scolaire. Cela explique un déficit d'image et de notoriété.

La compétence de l'équipe pédagogique est certes avérée, mais le niveau de qualification et les conditions statutaires dans lesquels se trouvent certains agents aujourd'hui, sont insuffisants ou mal adaptés, et mériteront dans l'avenir une attention particulière et des propositions de formation et d'accompagnement.

L'état des lieux réalisé n'est certes pas exhaustif. Il est en tout cas objectif et permet de se projeter en la faveur de la phase 2 de ce projet d'établissement.

## CHAPITRE 3 : LES AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT

### 1. Introduction

L'état des lieux réalisé a mis en évidence certaines forces et certaines faiblesses de l'établissement, aujourd'hui constitué. En ce qui concerne les forces, il va s'agir de les accentuer, de s'en servir comme d'un socle, d'une véritable « rampe de lancement ». En ce qui concerne les faiblesses, l'objectif va consister non pas à les lister tel un « inventaire à la Prévert », mais d'en dégager des priorités de développement, en adéquation avec le contexte et la volonté politique exprimée par les élus.

À tout moment, le projet pourra être revu, reconsidéré, tant l'action qui va être engagée est ambitieuse, se décline en de nombreuses phases, tant les priorités d'aujourd'hui pourront être autres demain.



## 2. La structuration pédagogique de l'établissement

L'établissement, constitué de « toute pièce » étant donné le regroupement de 27 communes impulsé par la récente Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et celui des 3 écoles de Paron, Sens et Villeneuve sur Yonne, est aujourd'hui à la fois riche en propositions pédagogiques, en diversité, et relativement désorganisé étant donné les modes de fonctionnement différents qui se sont additionnés.

L'objectif, à ce jour et pour les années à venir, est de permettre au futur Conservatoire, de résonner d'une seule voix, d'harmoniser l'offre de formation faite au public.

Harmoniser ne signifie pas toutefois uniformiser. Des 3 sites, chacun possède des caractéristiques qui lui sont propres, dont il s'agit de tenir compte. Il en est d'équipements spécifiques, d'environnement, de proximités, rendant plus aisées certaines actions que d'autres.

### Spécialité Musique

Une offre sera faite, prioritairement, intitulée **Formation Initiale**. L'élève inscrit sera ainsi amené à étudier un instrument, à participer à des cours de Formation Musicale, à s'inscrire dans un ou plusieurs ateliers de pratique collective. Cette formation, complète et complémentaire, sera organisée par cycle d'apprentissages, 1 et 2, la durée de chaque cycle étant en moyenne de 4 années.

**L'évaluation de l'élève**, au terme du cycle, reposera sur un niveau acquis, étant donné des objectifs ciblés, dont il s'agira de décider en concertation, et en chacune des disciplines menées « de front » par l'élève. Formation Musicale, pratique(s) collective(s) et apprentissage instrumental seront ainsi associés pendant toute la scolarité et l'évaluation dite « de fin de cycle » sera globale, permettant de valoriser l'élève à travers l'ensemble de ses pratiques. Une concertation régulière entre les enseignants sera nécessaire, indispensable, sous forme de conseils de classe, permettant de réajuster si besoin la proposition pédagogique faite à l'élève, d'intégrer dans l'offre, le plus possible, des éléments constitutifs à sa demande, à son projet.

**Un livret de l'élève**, élaboré en concertation avec et par l'équipe pédagogique, permettra le suivi de la scolarité de chacun, une part importante étant réservée à l'élève, au titre de l'autoévaluation. Il en sera de son implication véritable, d'un partage fréquent et nécessaire, d'un investissement conséquent et significatif de sa présence dans l'établissement, de sa volonté d'évoluer, d'aller de l'avant, encadré ainsi par une équipe pédagogique motivée et bienveillante.

**Le contenu des évaluations** fera l'objet d'une réflexion soutenue, maillant Formation Musicale, pratique(s) collective(s) (dont musique de chambre) et pratique(s) instrumentale(s). Il s'agira de décider d'un programme en concertation avec l'élève, fixant des objectifs précis et l'amenant à se produire, éventuellement en public, en tout cas, devant un jury extérieur, lequel devra se prononcer, donner un avis favorable ou non, quant à l'accès en cycle 2 ou quant à l'obtention d'un certificat de fin de cycle 2. Le contrôle continu, formalisé dans le livret de l'élève, permettra un éclairage complémentaire, pris en compte dans l'évaluation à raison de 50%.

**Au terme du cycle 2**, l'élève pourra s'orienter vers un établissement de type Conservatoire à Rayonnement Régional ou Départemental, lui permettant de poursuivre ses études et obtenir, si tel est son projet, un diplôme reconnu par l'Etat, l'engageant par la suite, éventuellement, vers une

préprofessionnalisation ou des études supérieures. Des liens, sous l'égide du Département, seront établis en particulier avec le CRD d'Auxerre de manière à inscrire l'élève dans un suivi pédagogique, une cohérence, lui permettant de passer un ou plusieurs caps de manière fluide, construite et assumée. L'établissement, École Intercommunale du Grand Sénonais et futur Conservatoire, proposera néanmoins à l'élève, à l'issue du cycle 2, un parcours complémentaire, libre et accompagné, lui permettant en un « espace-temps » dont il s'agira de convenir avec lui, la réalisation d'un projet artistique de son choix, s'articulant autour des ressources mises à sa disposition dans l'établissement.

L'entrée en cycle 1 se fera, pour l'élève, à l'âge de 7 ans (niveau scolaire CE1).

A partir de 6 ans, l'enfant pourra toutefois entamer un apprentissage au sein de l'établissement, d'un collectif associé à d'autres enfants autour d'un projet commun de « **Découverte Artistique et Instrumentale** ». Véritable phase de détermination, piloté par un enseignant qualifié rompu à des pratiques d'apprentissage en collectif, l'atelier consistera en un travail articulé autour de la voix, du corps, du ressenti rythmique, dégageant des temps propices, réguliers, de partenariat avec d'autres enseignants artistiques de l'établissement. L'élève pourra ainsi, en conscience, en accord avec parents et enseignants, faire un choix en adéquation avec ses goûts, sa sensibilité.

La programmation, répartie sur l'ensemble de l'année, permettra à l'élève de se produire, de façon régulière, fréquente et le plus souvent en collectif. Il sera également sollicité lors des stages, masterclass, organisés pendant les weekends et vacances scolaires, de manière à intensifier ponctuellement l'action menée et l'impliquer encore davantage dans la vie de l'établissement.

### **Spécialité Danse**

La spécialité Danse représente aujourd'hui une force pour l'établissement, étant donné la diversité de l'offre, celle des publics et le nombre d'utilisateurs inscrits. Lors du regroupement des 3 sites d'enseignement, force a été de constater une disparité de fonctionnement.

Le projet, pour les années à venir, va essentiellement consister en la proposition à tous les publics d'une offre harmonisée en le domaine de la danse.

Pour y parvenir et dans un cadre budgétaire constant, il va s'agir d'optimiser la ressource humaine dont l'établissement dispose aujourd'hui. Un choix de parcours « doux » ou « intense » sera proposé à compter de l'année 2019/2020. Aux élèves (à partir de 8 ans) et aux familles, de décider entre un cours hebdomadaire dans une des disciplines proposées (classique, jazz, contemporain, rythmique, flamenco) ou plusieurs cours, autant que souhaité, et en différentes disciplines.

Entre 6 et 8 ans, les classes d'initiation permettront à l'élève de par une expérience sensorielle et corporelle, de découvrir les différentes facettes de la danse, les disciplines proposées par la suite de manière à ce qu'ils se déterminent au mieux, en conscience.

Les élèves seront incités à assister à des spectacles programmés sur le territoire ou en dehors, de manière à développer leur culture et leur apporter les outils complémentaires dont ils ont et auront besoin en tant que danseur. La diversité des enseignements proposés au sein de l'établissement se retrouvera dans l'offre des spectacles qui leur sera faite.

Une programmation riche en le domaine de la danse sera répartie sur le territoire, en différents lieux de diffusion, et pendant l'année. Les spectacles de Danse programmés en fin d'année privilégieront le croisement entre les disciplines et les partenariats avec les spécialités Théâtre et Musique.

**Une Semaine de la Danse** sera organisée en partenariat avec les associations locales, permettant une programmation d'élèves du Conservatoire, d'amateurs et de professionnels, ainsi qu'une synergie entre les disciplines et l'ensemble des acteurs. Stages et spectacles seront proposés. Le travail engagé avec les collègues sur le territoire et en partenariat avec l'Éducation Nationale, fera également l'objet d'une restitution publique à cette occasion.

Des stages, sessions, masterclass seront organisés après concertation avec l'ensemble des acteurs de manière à créer d'autres moments forts pendant l'année et faciliter les rencontres avec les artistes, danseurs et chorégraphes. Un partenariat sera établi avec l'association Les Synodales ainsi qu'avec La Ferme du Grand Béon, lieu de diffusion à Soucy, commune faisant partie de la Communauté d'Agglomération.

### **Spécialité Théâtre**

Le fait de proposer à la population de l'agglomération du Grand Sénonais des cours de théâtre au sein de son École Intercommunale renforce nettement l'impact de celle-ci sur le territoire et complète avantageusement son offre de formation.

Même si l'activité est aujourd'hui réduite à environ un mi-temps hebdomadaire, n'étant pas prévue qu'elle se développe dans les années à venir, elle figure cependant au cœur du projet de l'établissement.

Accueillis dès l'âge de 8 ans, les élèves comédiens s'engageront dans un parcours d'apprentissage leur permettant de traverser les niveaux éveil, initiation, cycles 1 et 2, jusqu'à l'âge de 18 ans environ. C'est l'écriture contemporaine qui est et sera privilégiée dans cet apprentissage, l'objectif prioritaire étant de développer « le corps sensible » de l'enfant, de l'adolescent.

Ces écritures exigeantes, poétiques, accessibles au plus grand nombre, développeront le regard critique, considérant l'élève en tant que « regardant » et « agissant ». L'une des préoccupations consistera à apprendre à l'élève à regarder, à apprécier. Le travail portera également sur la choralité, la faculté à raconter.

Les liens établis avec la Musique, la Danse seront permanents. Des évocations, des mouvements corporels, des images de théâtre seront créées à partir de musiques, à travers la musique. La présence scénique sera au cœur des préoccupations ralliant de fait et de manière régulière élèves musiciens et danseurs. Des artistes extérieurs seront associés et participeront lors de stages à l'enrichissement des élèves à travers des propositions complémentaires.

La rencontre avec des auteurs contemporains sera également incitée.

A partir du cycle 1, le répertoire classique sera abordé, mêlé au répertoire contemporain.

## **L'éveil artistique**

L'éveil représente pour l'établissement un enjeu important. Il sera demain un véritable vivier préparant une orientation pour l'élève en les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre. Pour y parvenir, et dès l'âge de 4 ans, il s'agira d'accueillir des élèves en un espace particulier d'éveil artistique. L'objectif est d'associer la musique, la danse, le théâtre, étant donné une proposition privilégiant l'éveil sensoriel et corporel. Des enseignants, spécialisés, seront ainsi associés en binôme, voire trinôme, en un lieu adapté, bénéficiant d'un espace généreux et suffisant, de manière à éveiller les enfants aux pratiques artistiques correspondantes. Dans un premier temps, l'éveil artistique consistera en un éveil musique et danse, et l'activité théâtre s'y rajoutera ponctuellement pendant l'année.

### 3. La modernisation de l'offre de formation

L'état des lieux réalisé a mis en évidence une offre certes diversifiée mais relativement conventionnelle.

Il s'agira dans l'avenir de multiplier et enrichir les outils pédagogiques dont disposent les enseignants de manière à adapter, mieux encore que ce n'est le cas aujourd'hui, les pédagogies à l'ensemble des publics, étant donné ce qui les caractérisent.

Le choix, partagé lors des concertations préalables, ne privilégiera pas l'éclosion de nouvelles disciplines dans l'offre de formation future. L'objectif, sur les 4 années à venir, sera de consolider l'offre déjà existante et surtout de la moderniser, à travers des options complémentaires.

#### **Croisements entre les pratiques / Pédagogies innovantes**

Le croisement entre les pratiques, permettant aux élèves musiciens, danseurs, comédiens, de s'enrichir de l'univers d'autres artistes, complétera la formation. L'objectif sera de contribuer à la mise en œuvre d'une véritable « école du spectacle », privilégiant la transversalité, les passerelles entre les arts, le spectacle vivant. Il s'agira, prioritairement, de mettre en exergue la créativité de l'élève, sa capacité à inventer. Cela lui donnera également des outils complémentaires dont il se servira pour interpréter les œuvres du répertoire.

Ce travail sera orchestré, au sein de l'établissement, par un artiste enseignant auquel des missions de **conseiller artistique** seront dévolues.

La création contemporaine, l'expérimentation artistique générant la prise de risque devront figurer demain au cœur de l'offre de formation, transmettant à l'élève des outils indispensables, lui permettant de développer sa créativité et participant de sa part à une prise de conscience plus effective de la valeur dont il dispose, de son potentiel émotionnel et artistique.

Pédagogies innovantes et entrée par le collectif pour les élèves musiciens, pédagogie de projets, accueil d'artistes en résidence privilégiant le rapport direct, la créativité, l'inventivité et développant l'imaginaire, mise en œuvre d'ateliers hebdomadaires croisant les arts, développement de fait du travail en équipe et des pratiques collectives, moments forts pendant l'année intensifiant l'action..., autant d'éléments de réflexion, de pistes qu'il s'agira demain de formaliser, de concrétiser à travers des actes et une organisation conforme.

#### **L'école du spectateur**

La relation établie avec les artistes sera renforcée. Nombreux sont-ils à être implantés sur le territoire ou hébergés par les communes en des lieux repérés (Espaces Culturels Savinien). De fait, par le biais de l'équipe pédagogique et d'une impulsion donnée, les élèves de l'établissement seront invités, incités à assister à des concerts, spectacles, représentations, à l'initiative de l'établissement et de lieux de diffusion (La Scène, Théâtre Municipal de Sens). Un travail préalable consistera en la rencontre avec les artistes, à une préparation adaptée, conditionnant les élèves spectateurs. Quelques fois dans l'année, des propositions leur seront faites d'assister à des programmations régionales ou nationales

en des lieux très privilégiés, leur permettant d'entendre ou de voir des artistes de renommée internationale.

C'est en constituant cette **école du spectateur** que l'on donnera à chacun des outils complémentaires, permettant une culture enrichie et servant les intérêts de la création artistique et de l'interprétation.

### **La place des adultes**

Les adultes représentent parmi les élèves une proportion importante.

Il ne s'agira pas demain de leur proposer une offre équivalente à celle faite aux enfants et aux adolescents. Leur place dans l'établissement est assumée mais se doit d'être spécifique. En concertation et pour chacun, un parcours de formation sera décidé fixant des objectifs précis, partagés et inscrits dans la durée. L'élève adulte participera à sa manière et en dehors de tout cursus balisé, à la vie de l'établissement en tant qu'acteur, que spectateur. Il en sera de cet engagement réciproque faisant sens et formalisant un cadre particulier pour chacun.

#### 4. Le rayonnement de l'établissement, son ouverture sur le territoire

L'établissement n'existe en tant que tel que depuis peu. Il est aujourd'hui constitué de l'addition des 3 « anciennes » écoles de Paron, Sens et de Villeneuve sur Yonne. De fait, et quelque soit la qualité du travail produit, son impact sur le territoire et auprès des habitants reste à peu près réduit à ce qu'il en était précédemment. Il en est aujourd'hui d'un enjeu territorial, d'une commande politique que l'établissement rayonne et s'ouvre à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

##### **L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) / Le Milieu Scolaire**

Dans les années futures, un travail sera mené prioritairement en direction des établissements scolaires. Il s'agira de proposer en partenariat avec les acteurs de l'Éducation Nationale des interventions pendant le temps scolaire. L'objectif retenu lors des concertations préalables est de mettre en œuvre un dispositif de type « CHAM » (Classes à Horaires Aménagés Musique) dont la dominante sera la Voix. C'est dans un premier temps, tout au moins, le cycle 3 (CM1, CM2, sixième) qui en sera bénéficiaire.

Le recrutement d'un musicien intervenant en milieu scolaire, titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) présidera à la mise en œuvre du projet. Une concertation associant conseillers pédagogiques, directeurs d'établissement, équipes pédagogiques permettra de convenir des groupes scolaires bénéficiant de l'intervention.

Par ailleurs, des actions en le domaine de la danse seront maintenues, voire renforcées au sein de collèges sur le territoire de l'agglomération. Encadrées par une enseignante de l'établissement titulaire du Diplôme d'Etat (DE), ces actions seront menées en partenariat étroit avec le futur Conservatoire.

Une préparation à la mise en œuvre d'un dispositif de type « Orchestre à l'École » sera engagée dès la rentrée 2019/2020. L'objectif est d'y associer plusieurs enseignants musiciens de l'établissement et de créer au sein d'établissements scolaires, une émulation, une envie de pratiquer, de jouer de la musique en collectif, permettant à ceux qui le voudront d'être par la suite accueillis au sein du futur Conservatoire pour y poursuivre des études musicales plus ciblées.

Une réflexion portera également sur l'éventuel accueil sur le territoire d'un projet artistique de grande envergure de type Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS), incluant la participation de différents publics sur l'ensemble du territoire.

##### **Action et diffusion sur le territoire**

Une action consistera également à travailler avec les habitants, en certains quartiers, de manière à partager avec eux des moments forts, artistiques, prenant appui sur une demande exprimée de leur part et relayée par les maisons de quartier. Cette initiative ambitieuse permettra de toucher de nouveaux publics, de positionner l'établissement en tant qu'acteur culturel prépondérant, de mettre à profit les compétences et les ressources dont il dispose, en dehors de ses murs.

En termes de diffusion, un des objectifs prioritaires consistera en une action menée sur l'ensemble du territoire à travers des représentations d'élèves de l'établissement en différents lieux et sur l'ensemble des communes constituant la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais : salles des fêtes, églises, plein air...

Des propositions seront faites aux enseignants « artistes en résidence permanente » de se produire dans des configurations de leur choix et dans un cadre futur de « Concerts du Dimanche ».

Un travail sera mené dans le cadre de l'activité, piloté par les enseignants, mettant en lumière, quelques fois dans l'année, une programmation, un ou plusieurs artistes, un compositeur ou un chorégraphe, un metteur en scène ou un comédien. De fait, une concertation étroite s'établira avec les personnes ressources, sur le territoire, en le domaine de la programmation, également avec d'autres acteurs culturels (médiathèque, musée en particulier).

Une politique tarifaire concertée, attrayante, adaptée, facilitant l'accès aux spectacles, pour les élèves, leurs familles sera souhaitable ainsi qu'une incitation de la part des enseignants auprès de leurs élèves, plantant le décor du ou des spectacles, et y assistant eux-mêmes, le plus souvent possible.

### **La communication**

Pour participer à améliorer encore davantage l'image de l'établissement, étant donné sa jeunesse et un déficit de notoriété listé dans les manques lors du précédent diagnostic, il est et sera d'une grande importance de rendre la communication, sous toutes ses formes, plus visible, mieux adaptée. Plusieurs chantiers sont ouverts, en ce sens, en partenariat étroit avec la Direction de la Communication :

- Création d'un mini-site internet.
- Amélioration de l'affichage, sous différents formats, et adoption d'une identité visuelle propre à l'établissement.
- Réalisation d'une plaquette de présentation mettant en lumière l'offre de formation, la programmation annuelle.
- Utilisation des réseaux sociaux, permettant une connexion plus actuelle, interactive, avec certains publics, les jeunes en particulier.
- Rédaction d'une newsletter, mensuelle ou bimensuelle, donnant à l'ensemble des usagers ainsi qu'à d'autres publics potentiels désirant le recevoir, un éclairage sur la programmation de l'établissement, et par extension, sur des moments culturels forts organisés sur le territoire.

L'ensemble de ces dispositions, étalées dans le temps certes, mais réalisables rapidement pour la plupart d'entre elles, accompagneront l'évolution de l'établissement, son grandissement et son impact sur l'ensemble du territoire ainsi qu'auprès des populations. Le futur Conservatoire se positionnera alors comme un acteur culturel incontournable, repéré, étant donné les ressources, humaines en particulier, dont il dispose et disposera.



## 5. La création d'un Pôle Voix

L'avènement d'un pôle Voix au sein de l'établissement dès l'année 2019/2020 étant donné le recrutement d'une personne ressource, qualifiée, Professeur d'Enseignement Artistique, chef de file du projet, contribuera efficacement au développement de l'établissement, à son retentissement sur le territoire et au-delà.

### « La Voix au cœur du futur Conservatoire »

L'objectif est de créer au sein de l'établissement une force nouvelle articulée autour de la voix : Parlée, Chantée. La proposition faite aujourd'hui est, en ce domaine, réduite. Tout en maintenant des cours de chant individuels ou collectifs, il va s'agir de créer et développer, par la suite, des ensembles vocaux. Ces propositions s'adresseront aux enfants, aux adolescents et aux adultes. Les ensembles vocaux ainsi constitués auront à dessein de se produire le plus souvent possible et sur l'ensemble du territoire, mettant en lumière, un large répertoire, depuis la musique du Moyen-Âge jusqu'à celle de nos jours, et intégrant les musiques actuelles.

L'objectif, à travers ce projet, est également de créer et renforcer les liens entre les artistes enseignants de l'établissement, également avec les associations culturelles locales, avec les artistes implantés, tel Emmanuel BONNARDOT (ensemble Obsidienne) et Jean TUBERY (ensemble La Fenice).

Des liens ont déjà été établis avec la compagnie lyrique Les Épopées (Stéphane FUGET et Claire LEFILLIÂTRE) augurant également d'une collaboration future.

D'autres liens seront établis avec la Cité de la Voix à Vézelay, « haut lieu » en ce domaine, véritable vivier permettant d'apporter une aide, un soutien du moment où le travail sera engagé.

Le pôle Voix associera le théâtre, et les rencontres entre comédiens et danseurs, élèves, enseignants, professionnels et amateurs seront encouragées à travers la réalisation de projets artistiques maillant l'ensemble des acteurs. Le « Professeur Encadrant », pilote du projet, sera garant des liens établis, privilégiant certains éléments prépondérants, fondamentaux tels la présence scénique, le positionnement du corps dans l'espace, l'élocution, aidant ainsi les élèves à se centrer davantage et participant à une plus grande adéquation, unité, avec eux-mêmes et avec le monde extérieur.

Le « Jeu Vocal », créé par le compositeur Guy REIBEL, avec lequel l'établissement a déjà engagé un travail, sera également un dénominateur commun entre voix parlée et voix chantée, outil libérateur « libératoire », véritable laboratoire. Un partenariat étroit sera établi avec le CEJV (Centre Européen du Jeu Vocal), de manière à rendre l'action encore plus visible et faire en sorte que l'établissement soit repéré, sur un plan national et à travers ce type d'action.

Le parti pris sera de situer l'actuelle discipline Formation Musicale, futurs « Ateliers Vocaux et Instrumentaux », au cœur du pôle Voix, de manière à privilégier la pratique vocale, en faire une dominante et créer des liens tenus avec les autres acteurs du pôle.

Une communication adaptée rendant compte du projet, permettra sur le territoire le recrutement des élèves chanteurs et acteurs, configurant ainsi, dans les années à venir, un noyau central de l'établissement, pôle irradiant participant activement au positionnement de l'établissement en tant que lieu ressource.

## 6. La création d'un Pôle Cultures Urbaines

Le développement d'un tel pôle, sur le territoire, et à l'initiative du futur Conservatoire augurera d'une action forte et visible, en direction des jeunes.

Les adolescents aujourd'hui inscrits en tant qu'élèves dans l'établissement y ont pour la plupart entamé une scolarité lorsqu'ils étaient enfants. Peu s'inscrivent spontanément en Musique, Danse ou Théâtre. L'objectif tend à créer à travers la naissance et la croissance d'un tel pôle, une énergie nouvelle et complémentaire, un « appel d'air » en direction de publics peu captifs aujourd'hui.

L'établissement sera ainsi amené à remplir davantage ses missions de Service Public, participant à rendre la culture plus populaire encore qu'elle ne l'est.

L'objectif du pôle mettra en évidence l'utilisation des nouvelles technologies, l'art de la rue, participant activement au projet de croisements entre Danse, Musique et Théâtre auxquels pourront être rajoutés le cirque, les arts visuels... Cette richesse créative, inventive, permettra une expression nouvelle qu'il s'agira de relier à des expressions artistiques plus conventionnelles au sein de l'établissement. Un rapprochement sera établi avec « Le Garage », studio d'enregistrement et de répétition, situé dans les Espaces Culturels Savinien à Sens, lieu propice à des rencontres artistiques pouvant aider à la réalisation de projet.

Les musiques actuelles, le jazz et les musiques improvisées, déjà enseignées, auront toute leur place au sein de ce pôle dont les enjeux seront forts.

Un partenariat sera engagé avec les communes, les quartiers, les centres sociaux, de manière à établir des liens, des connivences, et à aider au croisement des publics. Artistes en résidence, projets initiés avec le milieu scolaire, propositions de festivals et tremplins pendant l'année, seront autant de leviers possibles rendant l'offre en ce domaine dynamique et cohérente.

## 7. Le renforcement des disciplines déjà enseignées

Dans un deuxième temps, une fois effective la création de nouveaux pôles, attractifs et dynamiques, il s'agira de (re)valoriser les enseignements déjà dispensés dans l'établissement. Force est en effet de constater un déficit conséquent d'élèves inscrits en certaines disciplines, musicales en particulier. C'est le cas des cuivres dont les effectifs sont très faibles aujourd'hui. L'Orchestre d'Harmonie du Grand Sénonais représente, depuis de nombreuses années, une force vive sur le territoire. Un partenariat solide sera engagé entre les 2 structures, de manière à partager certains projets artistiques, à initier des actions permettant de créer en ce domaine une véritable émulation, une énergie positive dont chacun sera bénéficiaire, au titre des missions qui sont les siennes. Le dispositif « Orchestre à l'École » pourra également contribuer à l'essor de la présence de ces instruments « cuivres » au sein de l'établissement.

Il en va d'un développement souhaité dans les années prochaines de la classe de guitare, permettant aux futurs élèves de pratiquer cet instrument, en des répertoires diversifiés associant musique classique, musique improvisée, musique populaire.

La configuration actuelle de l'établissement, les choix effectués ne permettent pas d'envisager à court terme le développement d'un Pôle de Musique Ancienne. Cependant de par le contexte culturel, historique du territoire, de par la présence d'artistes enseignants et extérieurs à l'établissement, un élan sera donné en ce domaine, permettant par le biais de rencontres, de stages, de sessions, de réunir artistes, amateurs et professionnels autour de thématiques ciblées, de conférence, de masterclass. Étant donné la double compétence d'un artiste enseignant en poste actuellement au sein de l'établissement, les élèves pourront s'inscrire en classe d'orgue et de clavecin, simultanément, et les élèves pianistes seront régulièrement associés à des travaux en commun.

Les instruments à cordes (frottées) représentent aujourd'hui dans l'établissement une force étant donné le nombre d'élèves et les disciplines enseignées. Il s'agira d'entretenir cette belle santé, de privilégier les rencontres, la prestation des ensemble instrumentaux les regroupant, **le travail en équipe** articulé autour de la réalisation de projet en commun. Un rapprochement souhaité par l'ensemble des partenaires aura lieu avec l'association TES (Tous En Scène), œuvrant activement et efficacement en un quartier de la ville de Sens, et proposant au public une offre différente de celle du futur Conservatoire et dont il s'agira de cultiver les complémentarités et les possibles.

L'enseignement du piano représente également une force vive au sein de l'établissement. Un travail visant à plus de cohésion entre les enseignants et les élèves sera engagé à travers des journées à thème, l'invitation et la prestation d'artistes extérieurs, la participation des élèves à la musique de chambre en particulier, l'ouverture à des répertoires plus contemporains.

L'enjeu de la Formation Musicale et de son enseignement est capital au sein de la structure. Cette discipline représente un complément nécessaire pour les élèves, à condition qu'ils en perçoivent le sens, l'utilité et que les propositions pédagogiques faites en son nom soient cohérentes et en phase avec le nouveau projet. Au fil du temps, il s'agira de transformer les cours de Formation Musicale en Atelier de Pratiques Vocales et Instrumentales encadrées par les enseignants, étant donné leurs compétences déjà acquises et les formations futures dont ils seront bénéficiaires. L'objectif est véritablement de rendre l'activité attrayante, joyeuse, partie prenante de la Formation Initiale proposée dans la spécialité Musique. Il s'agira de privilégier l'utilisation de la voix, du corps, de l'espace plutôt que l'acquisition de connaissances théoriques dont les élèves ont bien souvent du mal à

percevoir le lien avec leur pratique instrumentale, individuelle ou collective. La Formation Musicale deviendra un outil supplémentaire au sein de l'établissement permettant aux élèves de vivre intensément la musique, de percevoir des émotions et de les exprimer. Des binômes seront constitués avec d'autres enseignants et en différents domaines de la Musique, de la Danse et du Théâtre. Des prestations d'élèves, au titre des futurs ateliers, auront lieu dans le cadre de la programmation de l'établissement.

## 8. La qualification des équipes

Le constat établi, suite à l'état des lieux, fait apparaître un déficit, tant en ce qui concerne la qualification des équipes que le statut des agents.

Les concours et examens professionnels, organisés par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, depuis 2017, ont permis et permettent à des agents actuellement en poste, contractuels, de prétendre à devenir fonctionnaires. Il en est d'un enjeu important, pour eux certes, également pour l'établissement et le besoin identifié de pouvoir compter à l'avenir, sur une équipe pédagogique soudée, investie et implantée.

Les agents seront donc davantage encore que par le passé, incités à se positionner lors des concours, à les préparer du mieux possible, et toute l'aide leur sera apportée, en ce sens.

En ce qui concerne la qualification, le nombre d'agents diplômés ne suffit pas aujourd'hui et n'est pas vraiment conforme à un établissement devant bientôt être classé. A compter de la rentrée 2019-2020, un plan de formation pluriannuel, proposé par la direction de l'établissement et validé par ses pairs, permettra une montée en puissance en ce domaine, donnant à chacun les outils nécessaires pour exercer leur métier en adéquation avec les évolutions souhaitées et le projet de l'établissement.

La présence ponctuelle et régulière d'artistes extérieurs dans l'établissement participera également à la formation des agents en poste, les associant pleinement, au cœur du projet, d'un point de vue artistique et pédagogique.

3 secrétaires sont en poste sur chacun des sites de l'établissement pour un volume horaire représentant à ce jour 2,8 ETP. Leur travail est très diversifié étant donné les nombreux besoins émanant de ce type de service : accueil, communication, régie, Ressources Humaines, information, budgets, organisation... Étant donné la nouveauté à laquelle sont confrontés les agents, la réunion des 3 établissements en 3 sites et une seule structure, un travail conséquent a été mis en œuvre, de formation et de répartition des tâches étant donné un esprit d'équipe renforcé. Ce travail est déjà engagé mais devra bénéficier dans l'avenir d'apport complémentaire en termes de formation de sorte que les agents puissent dans l'exercice de leur métier, coller au plus près des besoins générés par les évolutions à venir de l'établissement.

## 9. Le nouvel organigramme

La nouvelle organisation de l'établissement nécessitera la mise en œuvre d'un organigramme précisant les fonctions de chacun, les liens établis et créant **une équipe de direction**. L'objectif consistera à dessiner un cadre dans lequel évolueront les « chefs de projets », les Professeurs Encadrants sous la responsabilité du directeur, ainsi que les autres enseignants. L'équipe pédagogique pourra compter sur une équipe administrative motivée, solide et organisée. Les Professeurs Encadrants auront pour mission complémentaire au bon fonctionnement de chaque pôle, d'impulser et de montrer la voie. Des liens hiérarchiques seront établis entre eux et les autres agents constituant le pôle pédagogique. Ils disposeront d'une décharge horaire leur permettant de mener à bien les missions administratives qui leur seront confiées.

4 pôles seront ainsi constitués :

- Pôle Formation Instrumentale
- Pôle Voix – Arts de la Scène
- Pôle Cultures Urbaines
- Pôle Danse

En ce qui concerne les pôles Danse et Formation Instrumentale, il s'agira de structurer des enseignements déjà existants, de dynamiser et proposer aux usagers une organisation harmonisée, modernisée, privilégiant la créativité de l'élève, ouvrant sur de larges répertoires, associant des artistes extérieurs et privilégiant la mise en œuvre de pédagogies innovantes et adaptées.

En ce qui concerne les pôles « Cultures Urbaines » et « Voix », tout est à faire, à construire. Le potentiel est là et le contexte semble tout à fait favorable à l'éclosion et au développement de ces pôles, lesquels s'inscrivent pleinement dans le projet culturel défendu par les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Pour mener à bien l'ensemble des projets de développement, la gestion du nouvel établissement et toutes les évolutions annoncées, il sera indispensable d'associer à l'équipe de direction, une autre personne ressource, qualifiée, en le domaine de **l'action culturelle**. Ce poste, complémentaire, participera à la cohérence de l'action menée, à son développement, au rayonnement et au retentissement de l'établissement sur le territoire. La personne qui l'occupera sera pleinement associée à la conception des projets, à leur mise en œuvre et à leur suivi jusqu'à la réalisation. Elle permettra de fédérer les forces en présence, d'activer les bons leviers, donnant la visibilité souhaitée et apportant, de par sa formation spécifique, un regard nouveau et averti.

**Organigramme en annexe 1.**

## 10. Conclusion

Le projet de l'établissement, défini et inscrit sur les 4 années à venir, est ambitieux. Il est le fruit d'une concertation menée avec l'ensemble des partenaires et tend à positionner l'établissement dans un cadre de développement, de structuration, de modernité, en phase avec les ambitions exprimées par les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais : en faire un établissement classé par l'État, rayonnant sur le territoire et représentant une véritable attractivité pour l'ensemble de la population.

Pour y parvenir, le temps va représenter un allié, mais il est nécessaire d'entreprendre, le plus rapidement possible, des actions fortes et significatives, sonnante le glas de certains fonctionnements, certes utiles dans le passé, mais n'étant plus aujourd'hui ni dans l'air du temps, ni parmi les évolutions et postures attendues par l'État pour répondre favorablement à la demande de classement.

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) du Grand Sénonais, en s'inscrivant dans cette démarche, sera demain un établissement moderne, pilote, vivant et attrayant. Sa faculté à se développer en certains domaines, nouveaux et audacieux, à se renforcer en ce qui fait ses atouts aujourd'hui, permettra un ancrage solide et un développement fluide, régulé. Son engagement consiste à être demain là où on ne l'attend pas forcément, tout en maintenant et renforçant ses missions les plus fondamentales de formation, de diffusion et de création.

Pour y parvenir, il a besoin de la confiance que ses pairs et les publics lui témoigneront, de rigueur dans la gestion de son fonctionnement, dans son administration, également de moyens complémentaires à ceux dont il dispose aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne les Ressources Humaines.

## CHAPITRE 4 : RESSOURCES ET MOYENS / LE PLAN D'ACTION

### 1. Ressources et moyens

La mise en œuvre du nouveau projet va justifier de moyens complémentaires alloués au futur conservatoire, ainsi que d'une redistribution de certaines ressources, de manière à les adapter au mieux.

#### a) Ressources Humaines

D'un point de vue de la masse salariale, poste budgétaire important, représentant 95% environ du budget de fonctionnement de l'établissement, 2 ETP (Équivalents Temps Plein) vont pouvoir être créés sans impact budgétaire.

En effet lors du transfert des agents vers la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en Janvier 2018, aucun ajustement n'avait pu se faire, ni aucun poste n'avait été revu, il en était d'une obligation réglementaire. Depuis Septembre 2018, certaines situations ont été modifiées, des heures non réalisées par certains enseignants ont été supprimées et ont constitué de fait un « capital RH » à redéployer comme convenu avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale des Services. Les 2 ETP serviront au recrutement de 2 enseignants : un Musicien Intervenant en Milieu Scolaire, de manière à démarrer l'action sur le territoire et le partenariat avec l'Éducation Nationale, et un chef de chœur, Professeur d'Enseignement Artistique, encadrant le Pôle Voix.

Par ailleurs, le départ programmé d'un agent administratif à temps complet permettra le recrutement d'un autre agent chargé d'Action Culturelle au sein de l'établissement et sur le territoire.

La réduction partielle du temps de travail de 2 autres agents administratifs et le départ d'un enseignant contractuel à temps non complet, permettra dans l'avenir le financement aux deux tiers du poste de Professeur d'Enseignement Artistique « Coordinateur des Musiques Actuelles Amplifiées », pour encadrer le pôle Cultures Urbaines.

D'autres aménagements et redéploiements auront certainement lieu dans l'avenir permettant un ajustement nécessaire et conforme à une évolution probable.

Plus tard, une évaluation des besoins devra permettre l'éventuelle augmentation en nombre d'heures hebdomadaires de certaines disciplines, en musique en particulier, de manière à pouvoir former dans l'avenir des formations instrumentales plus riches et plus performantes.

#### b) Fonctionnement

L'établissement bénéficie aujourd'hui d'un budget lui permettant de fonctionner correctement et d'engager des dépenses nécessaires à son évolution. Le développement prévu, en particulier l'accueil plus fréquent de prestataires extérieurs, d'artistes, l'organisation de moments forts type festivals pendant l'année justifieront demain de ressources complémentaires, parmi lesquelles la dotation



accordée par le Conseil Départemental au titre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, actuellement en refonte.

#### c) Investissement

Un programme d'investissement pluriannuel permettra à compter de l'année 2020 et pour les 3 années suivantes d'acquérir du matériel nécessaire, en remplacement d'instruments hors d'usage, ou aidant à la réalisation de projets tel « Orchestres à l'École » ou à la mise en œuvre de l'atelier de « Découverte Artistique et Instrumentale ». Il s'agira également d'acquérir pour la spécialité Danse des tapis spécifiques améliorant les conditions de travail en certains studios.

#### d) Formation

De nombreuses formations sont proposées par le CNFPT (Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale) dans le cadre de la filière culturelle, aux enseignants artistiques. Il en est de même en ce qui concerne la filière administrative. Les équipes seront incitées à s'y inscrire de manière régulière. Il en est d'un besoin manifeste, d'une obligation au titre du statut d'agent public et d'un devoir étant donné les missions de chacun, les évolutions sociétales rapides et les adaptations nécessaires liées aux métiers. D'autres formations proposées par des organismes privés pourront être envisagées, bénéficiant aux agents sous condition de les anticiper et d'en faire une demande budgétée auprès de la Direction des Ressources Humaines.

Un plan pluriannuel de formation sera présenté très prochainement en concertation avec le service Formation de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

#### e) Communication

En ce domaine également des moyens complémentaires seront nécessaires, de manière à valoriser l'action impulsée par le futur Conservatoire et à proposer des supports de communication attractifs et adaptés à tous les publics et à toutes les générations. L'objectif sera de porter à la connaissance de la population l'action menée par l'établissement.

## 2. Le plan d'action

Écrire, définir un projet d'établissement est une démarche nécessaire, indispensable, obligatoire même, particulièrement en un contexte tel que celui dans lequel se trouve aujourd'hui l'École Intercommunale du Grand Sénonais, prétendant à devenir **Conservatoire à Rayonnement Intercommunal**.

Le projet d'établissement permettra, une fois engagé, une graduation des évolutions, représentera un fil conducteur et servira d'indicateur quant à la réussite (ou pas) des actions mises en œuvre.

En ce sens, il est indispensable de lui joindre un **plan d'action**, projet de calendrier, fixant l'ordonnance des priorités.

Certains éléments de contexte pourront toutefois agir sur les priorités énoncées, partagées et validées à ce jour, ne remettant pas en question la ligne directrice convenue mais pouvant modifier l'ordonnance de celles-ci.

Il en est de l'enjeu de ce projet précisant les grandes orientations et dont il s'agira, pas à pas, d'en décliner des actions fortes et significatives permettant à l'établissement de se développer, de grandir et de justifier de son classement futur.

### **Juin 2019**

Présentation du projet d'établissement + annexes (règlement des études, règlement intérieur) au Conseil Communautaire, pour approbation.

### **Été 2019**

Préparation du dossier de demande de classement de l'établissement en CRI, puis dépôt auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, instruction par ses soins, puis transmission à la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique / Ministère de la Culture).

### **Juin/Juillet 2019**

Recrutement de 2 enseignants à temps complet :

- Un Musicien Intervenant en Milieu Scolaire, ATEA (Assistant Territorial d'Enseignement Artistique) / 20h hebdomadaires.
- Un chef de chœur / direction d'ensembles vocaux, PEA (Professeur d'Enseignement Artistique) / 16h hebdomadaires.

### **Septembre 2019**

Mise en œuvre du projet de l'établissement :

- Structuration spécialité Musique :
  - Formation Initiale / Évaluation globale de l'élève.
  - Éveil Artistique, Atelier de Découverte Artistique et Instrumentale.
  - Formation Musicale « revisitée » articulée autour du Jeu Vocal
  - Création d'outils adaptés à l'évaluation des élèves.

- Proposition d'une offre de formation homogène en Danse :
  - o Proposition de parcours faite à l'élève (doux ou intense).
  - o Rencontre avec les artistes (stages, masterclass).
  - o Organisation d'une « Semaine de la Danse » pendant l'année scolaire.
  - o Programmation de moments forts pendant week-end et « petites » vacances scolaires encadrés par les artistes enseignants de l'établissement.
  - o Renforcement et structuration du partenariat engagé avec l'Éducation Nationale (interventions en collèges).
  - o Incitation faite aux élèves d'assister à des spectacles de danse en tant que spectateurs, sur le territoire et en dehors. Accompagnement de la part des enseignants et de l'établissement.
- Refonte de la proposition faite en Théâtre :
  - o Mise en place progressive d'un véritable cursus depuis les classes d'Éveil (à partir de 8 ans) jusqu'au terme du cycle 2.
  - o Participation active des élèves comédiens à la vie de l'établissement, positionnement de l'enseignante en tant que personne-ressource étant donné la réalisation de projets croisés entre Musique, Danse et Théâtre.
- Mise en œuvre du Pôle Voix associant élèves chanteurs, comédiens et classes de Formation Musicale. Démarrage de l'action visant à associer également les partenaires repérés sur le territoire.
- D'un point de vue général :
  - o Continuité du projet engagé de Création Partagée encadrée par des artistes extérieurs et étendu au territoire de la Communauté d'Agglomération.
  - o Lancement des interventions musicales en milieu scolaire, effectuées dans certaines écoles primaires auprès des classes de CM1 et CM2.
  - o Mise en place d'un calendrier précisant pendant l'année des dates de Journées Professionnelles réclamant la présence des enseignants de l'établissement au prorata du nombre d'heures hebdomadaires effectuées.
  - o Travail resserré mené avec la direction de la Communication de la Communauté d'Agglomération ; création d'une plaquette de présentation une fois le classement de l'établissement obtenu.
  - o Réflexion quant à une nouvelle grille de tarification mieux adaptée au nouveau projet, proposition aux élus pour validation.
  - o Amélioration de l'organisation administrative et mise en œuvre du nouvel organigramme.
  - o Recrutement d'un agent administratif en le domaine de l'Action Culturelle et travail engagé en ce domaine.

### **Année 2020/2021**

- Maintien et renforcement de la proposition pédagogique engagée en 2019/2020.
- Développement d'ateliers hebdomadaires maillant Musique, Danse et Théâtre
- Organisation d'une « Semaine de l'Improvisation » pendant l'année.
- Mise en œuvre du dispositif « Orchestre à l'École »

- Recrutement d'un Professeur d'Enseignement Artistique à temps complet, « Coordinateur des Musiques Actuelles Amplifiées », de manière à encadrer le Pôle Cultures Urbaines.
- Démarrage de l'action dans le domaine des Cultures Urbaines.

### **Année 2021/2022**

- Action renforcée visant à créer des liens entre les pôles pédagogiques et augurant de projets artistiques d'envergure. « École du spectacle ».
- Développement des Pôles Voix et Cultures Urbaines. Action consolidée.
- Transformation des cours de Formation Musicale en Ateliers Vocaux et Instrumentaux, s'intégrant dans le nouveau projet et maintenus dans l'offre de Formation Initiale en Musique
- Redéploiement de certaines heures d'enseignement en la faveur de disciplines instrumentales défaillantes. Mise en œuvre d'un partenariat solide avec l'Orchestre d'Harmonie du Grand Sénonais.

### **Année 2022/2023**

Action encore consolidée : Présence d'artistes en résidence, programmation enrichie, cohésion des équipes, réalisation de projets transversaux, démarrage d'un projet de type DEMOS sur le territoire, organisation de tremplins et de festivals créant des moments phares et rayonnants.